

# Chèque syndical: Soutenez les actions de vos représentants FO



Pour affichage – Le 14 janvier 2022

**Même si nous considérons que la dotation de fonctionnement devrait être attribuée au seul critère de la représentativité syndicale liée aux élections professionnelles, l'accord en vigueur impose tous les 2 ans une nouvelle affectation d'une partie des fonds par le biais du chèque syndical.**

**Le droit syndical ayant été dénoncé par l'entreprise en avril 2021, ce dispositif couvrira les frais de fonctionnement du 1er Janvier au 4 juin 2022. Le chèque syndical sera de 4 € par salarié. Une application vous permettra de répartir votre contribution financière de manière anonyme. Ainsi semaine 3, vous recevrez dans votre coffre-fort mypeopledoc une information sur les modalités de distribution. Vous devrez faire votre choix entre le 20 janvier 9h et le 28 janvier 2022 10h.**

Le budget de fonctionnement couvre les besoins quotidiens de notre organisation, nous permettant d'être au plus près du terrain malgré le périmètre élargi du réseau ASF.

Les fonds que vous nous avez accordés en 2020 ont servi à la réalisation de nos missions en central et au sein des établissements :

- Déplacement des élus et des délégués syndicaux dans vos établissements (gares de péage, districts, DRE, centres support etc...).
- Rencontrer les salariés pour défendre vos intérêts collectifs ou individuels (Application du droit du travail ou conventionnel, médiation et gestion des conflits avec la direction, conseil et accompagnement des salariés, etc...).
- Faciliter les communications syndicales écrites ou orales (affichages sur les lieux de travail, échanges et recueils des besoins des salariés, information sur les négociations en cours, etc...).
- Permettre d'assurer les missions de prévention terrain.
- Acquérir du matériel divers (communication, information).
- Maintenir à jour les connaissances juridiques et sociales.
- Renforcer la formation.

**Activité partielle, télétravail, réorganisations des services, regroupement géographique, charges de travail, prévention et accidents du travail, procédures disciplinaires et judiciaires, conditions de travail, risques psychosociaux, négociation des accords d'entreprise, autant de sujets qui ont fortement mobilisé vos représentants FO durant la période 2020-2021.**

**Reverser votre chèque syndical à Force Ouvrière permettra à vos représentants d'assurer avec professionnalisme la défense de vos intérêts collectifs ou individuels.**

L'évolution de nos organisations, de nos conditions de travail et de nos emplois impactent quotidiennement le personnel de l'entreprise, quelques soit sa catégorie socio-professionnelle.

Votre soutien est important pour pouvoir nous donner les moyens d'affronter ensemble les enjeux économiques et sociaux auxquels nous serons tous confrontés d'ici à la fin de la mandature.

**Ensemble battons-nous pour défendre un monde meilleur !**